

# Entretien avec Daniel Thouvenot Libraire à la retraite

## **Pouvez-vous nous expliquer comment la loi Lang structure et préserve l'ensemble du marché du livre ?**

Le prix unique permet une offre riche et diversifiée : dans le sens où les éditeurs ayant un choix éditorial très spécialisé peuvent être visibles en magasin. **Les libraires peuvent ainsi donner une couleur à leur magasin. Aucune librairie n'est identique, quel bonheur de découvrir toutes ces singularités !**

## **Gardez-vous un souvenir particulier de la période de mise en place de la loi ?**

Je suis devenu libraire en 1997 et n'ai donc pas connu ce passage. Toutefois, même seize ans après la promulgation de la loi, ma prédécesseuse aimait bien augmenter le prix de certains titres...

## **La loi Lang est aujourd'hui considérée comme une évidence, était-ce le cas il y a quarante ans ?**

Bien sûr que non. Je me souviens de nombreux fax qui nous demandaient de lutter contre ce prix unique ! Cette loi a été vite appliquée, mais avec beaucoup de réticences chez certains.

## **Le grand public a-t-il immédiatement compris l'intérêt de la loi ?**

Je ne le pense pas, encore aujourd'hui de nombreux clients ne connaissent pas la loi Lang.

## **Avant 1981, la Fnac et Leclerc pratiquaient une politique des prix cassés, pouvez-vous nous expliquer comment cela a bousculé l'équilibre du secteur du livre ?**

Comme dans d'autres secteurs, les poids lourds cassent les prix, ce qui empêche les petites structures de suivre. Elles finissent naturellement par s'effondrer.

## **Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?**

Très simple : cela aurait conduit à la disparition des petites librairies et des petites maisons d'édition, une offre réduite à quelques grosses ventes. **En un mot : la pensée unique !**

## **Considérez-vous aujourd'hui la loi Lang comme indétrônable ou comme une cause qu'il faut constamment veiller à défendre ?**

C'est un travail incessant, je suis persuadé que certains influenceurs travaillent à supprimer cette loi. Il est nécessaire de constamment relancer l'information, il y a malheureusement une grande partie de la population qui n'a pas connaissance de la loi Lang et reste persuadée que les livres sont moins chers sur Internet ou en grandes surfaces. Travaillons sans relâche pour faire connaître la loi au plus grand nombre.

## **Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?**

Et si les livres avaient deux taux de TVA différents (5,5 % et 20 %) ? C'est-à-dire que les livres vendus en librairie indépendante restent avec une TVA à 5,5 % comme actuellement, tandis que les grandes surfaces et surtout les sites Internet qui ne proposent ni conseil ni libraire soient soumis à une TVA à 20 % ? Un peu à l'image du secteur de la restauration pour les produits consommés sur place et ceux à emporter qui ne sont pas soumis à la même TVA.

## **Quels sont selon vous les enjeux actuels et défis à venir pour la librairie indépendante ?**

**Il est nécessaire de continuer à se démarquer en insistant sur le conseil des libraires qui proposent une offre large et diversifiée.** Il faudrait également imposer aux éditeurs et distributeurs de ne pas négliger les petites librairies en leur accordant une remise qui permette de vivre correctement. Octroyer une remise plus importante aux grosses enseignes en ligne est selon moi une insulte au travail des libraires qui défendent les textes et les auteurs. Sans enlever les remises aux grosses structures, nous pourrions augmenter d'au moins dix points les remises des petites librairies.

